



PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE (CACLP)

3^e séance – 30 avril 2025 – 13 h 37 à 16 h

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Isabelle N. Miron, présidente et conseillère municipale – District de l'Orée-du-Parc (9)

Steven Boivin, vice-président et conseiller municipal – District d'Aylmer (1)

Anne-Marie Gendron, membre statutaire – ministère de la Culture et des Communications

Mélanie Rivet, membre organisme – Salon du livre de l'Outaouais

Stephanie Fortin, membre organisme – Musée canadien de l'histoire et Musée canadien de la guerre

Julie Martineau, membre statutaire – Culture Outaouais

Marie Roy, membre organisme – Comité patrimoine sacré de Gatineau

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Sonia Blouin, directrice – Service des arts, de la culture et des lettres (SACL)

Louis-Philippe Sirois, adjoint à la direction – SACL

Noëlle Gratton-Tétreault, cheffe de service – Bibliothèque et lettres – SACL

Julie Lacroix, cheffe de service – Animation et Diffusion culturelle – SACL

Sonia Bisson, coordonnatrice de projet pour la refonte du PSOC – SACL

Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Mouna Ben Mhamed, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Autres personnes présentes

Olivia Gninihi, conseillère politique – Cabinet de la mairie (en virtuel)

ABSENCES

Membres

Anna Pellerin Petrova, membre citoyenne

Gilles Parent, membre citoyen

Catherine Levasseur-Terrien, membre citoyenne

Poste vacant, membre organisme

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidente constate le quorum et ouvre la séance hybride et publique à 13 h 37. Celle-ci est enregistrée. Il s'agit de la troisième séance de l'année. La présidence indique qu'à la fin de cette séance, une rencontre de travail du Comité de vigie de la Politique culturelle aura lieu.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mélanie Rivet

Appuyé par Marie Roy

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que proposé.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Mélanie Rivet déclare un potentiel conflit d'intérêts en lien avec l'item 6 à l'ordre du jour. L'organisme qu'elle dirige est soutenu par le Programme de soutien aux organismes culturels (PSOC).

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance publique du 19 mars 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 19 mars 2025, dont la validation s'est faite précédemment par les membres, est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville. Aucun suivi n'est à faire.

5. Période de questions du public

Aucune question ou intervention du public n'est adressée à la CACLP lors de cette séance. La présidence invite les gens du public à prendre part aux prochaines séances de la Commission en y assistant ou en posant une question, on rappelle que les citoyens, organismes, partenaires et gens du public sont les bienvenus.

6. Révision du Programme de soutien aux organismes culturels (PSOC) - Recommandation

Sonia Bisson, coordonnatrice de projet pour la refonte du PSOC, au SACL, présente la proposition du nouveau programme (PSOC) dans le but d'obtenir une recommandation de la Commission en vue de la proposition de son adoption au conseil municipal de juin 2025. La structure proposée du programme ainsi que ses cinq principes sont détaillés. On présente les conditions d'admissibilité ainsi que le soutien proposé. Un retour sur la démarche de révision et les prochaines étapes est fait. On indique que la CACLP a traité de cette refonte lors de 6 séances entre 2024 et 2025.

Il est aussi rappelé que le programme actuel a été créé il y a plus de 20 ans, en 2003, celui-ci n'ayant jamais fait l'objet d'une mise à jour significative depuis sa création. Les consultations entourant la Politique culturelle ont mis en évidence la nécessité de son remodelage pour l'adapter aux pratiques et réalités actuelles. La démarche de révision du PSOC prévoit une mise en application pour le soutien municipal offert en 2026. La présentatrice porte à l'attention des membres que la moyenne des investissements par citoyen au programme actuellement est d'environ 5 \$ par citoyen.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés au SACL pour le travail et la cohérence avec les discussions antérieures, entre autres, sur la question « du pluriannuel » et « du jury de pairs ». On remercie également l'équipe pour sa transparence au niveau des budgets.

Prochaines étapes

Pour compléter la présentation des prochaines étapes, on précise que la période de dépôt et d'analyse est prévue de septembre à novembre afin que les résultats soient annoncés en février 2026 et qu'une rétroaction puisse être faite auprès des organismes. Le Service ajoute que des actions facilitant cette transition sont prévues.

Composition d'experts

Le Service indique que dans le cas des organismes professionnels, la composition comprendra des experts de l'externe en vue de l'analyse des organismes soutenus. Il est prévu qu'il y ait une prévalence d'experts externes. Le fait de mettre en place un comité d'experts pouvant se prononcer sur les organismes à financer est un bon coup souligné par les membres. On souhaite vérifier si cette dépense sera prise dans les budgets du programme de soutien, ce à quoi le Service répond que non, cette dépense sera budgétée autrement et l'argent ne sera donc pas retiré du budget de soutien aux organismes.

Médiane

Une question est posée concernant le choix d'utiliser la médiane et non la moyenne pour appuyer les propos statistiques. On se demande aussi si le chiffre du « 19 % » qui apparaît à deux reprises est une coïncidence (le même pour le soutien médian à la pratique de loisirs culturels et pour le soutien médian à la pratique professionnelle). Le Service explique que la médiane est plus près de la réalité de la majorité des organismes. C'est autour du 15 à 19 % de médian. Les deux chiffres sont simplement un hasard. Un membre souhaite que soit ajouté le calcul de la moyenne pour faciliter la compréhension et la comparaison des données. La représentation des écarts est aussi souhaitée.

Entente de développement culturel

Des discussions portent sur l'intérêt et la plus-value d'intégrer l'Entente de développement culturel dans le programme révisé du PSOC. On évoque que l'Entente n'a pas d'historicité ni de périodicité. Elle est évaluée de façon périodique par le Ministère. Il est suggéré de séparer l'aspect municipal à l'aspect de l'entente de développement culturel dans la présente proposition, on se demande s'il est prudent de procéder ainsi. On réitère un malaise à ce que l'entente de développement culturel soit intégrée à l'une des composantes du PSOC et on demande idéalement de séparer ceux-ci, indépendamment. Le Service en prend note. On précisera que le tout est en lien avec la disponibilité de l'entente aussi.

Il est tout de même indiqué que même dans le Programme de soutien aux organismes culturels actuel, il n'y a pas d'engagement budgétaire ferme en lien avec l'Entente de développement culturel puisque c'est en fonction de la disponibilité des fonds. Pour la Ville, il n'y avait pas d'impact à intégrer l'information concernant ladite entente au PSOC révisé, cela ne réaffecterait pas le programme révisé, peu importe l'évolution de l'entente. Le Service mentionne que les organismes qui reçoivent de l'argent dans le cadre de l'Entente en développement culturel, ont une annexe à leur protocole où il est clairement indiqué que ce soutien est non récurrent. Le Service fera les ajustements nécessaires pour tenir compte des commentaires reçus. Les membres soulignent à nouveau l'entente historique entre le Ministère et la Ville de Gatineau et le souhait que le tout se poursuive.

Le Service informe les membres que lors des appels à projets, une marge de manœuvre est dégagée en permettant de mettre à la disposition des organismes des fonds identifiés à l'avance, le tout étant en fonction des crédits disponibles. Dans le cas de l'utilisation des fonds de l'Entente de développement culturel, on rappelle que les appels non ciblés ont un maximum de crédits pouvant y être associés. Par exemple, on ne peut pas avoir plus de 50 % pour des projets non définis à l'avance. Pour les projets « entente », on précise aussi qu'un représentant du ministère de la Culture et des Communications doit être présent dans les comités d'analyse à cet égard. Ces discussions ne sont pas un enjeu à recommander l'adoption de la proposition du programme révisé. Les changements peuvent avoir lieu éventuellement, sans impact.

Définition d'un membre

La définition d'un membre pour les organismes professionnels est questionnée. Le Service explique que la définition correspond à ce que chaque organisme définit comme membre dans ses règlements généraux. Par exemple, il peut s'agir de représentants du CA, des citoyens, des artistes, etc. Cette proposition est saluée.

Soutien financier

Les membres se demandent si, dans la proposition qui sera faite au conseil municipal, il est prévu d'avoir des propositions financières et de demander une majoration des enveloppes dédiées. Le Service répond que oui, cela est prévu. La raison pour laquelle la présentation des volets financiers n'a pas lieu en Commission est qu'il ne s'agit pas d'un mandat des comités et commissions de s'y pencher pour en discuter. Les questions financières étant adressées au conseil municipal.

Une question est posée concernant la possibilité de déposer dans plus d'un volet du programme. On souhaite aussi savoir si le pourcentage s'accumule. Le Service indique que oui, il sera possible de déposer à la fois une demande de soutien à la mission et une demande de soutien aux projets dans le cadre du PSOC révisé puisqu'il s'agit de deux enveloppes séparées.

La vice-présidence soutient que les organismes sont dépendants de l'argent qui sera demandé et octroyé par le conseil municipal. Cette révision est exemplaire, de bonne volonté, mais le défi d'avoir la capacité de mettre en œuvre le programme à la hauteur des attentes reste entier. Les besoins identifiés sont réels, toutefois, ils ne sont pas exactement à la hauteur des véritables besoins, qui eux, sont beaucoup plus élevés. La courbe présentée ne reflète pas les réels besoins; c'est ce qui est demandé dans l'optique d'un minimum requis pour les organismes.

Les pourcentages maximaux

Les discussions portent sur les pourcentages maximaux, l'équité et la continuité du soutien offert aux organismes qui en reçoivent actuellement. Le programme propose un 40 % (organismes professionnels) et 50 % (loisirs culturels) maximum tandis que d'autres instances telles que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) vont jusqu'à 75 %. La Ville veut soutenir au maximum les organismes, mais on se questionne à savoir si le pourcentage maximal viendrait faire plafonner ou même réduire le financement, c'est une crainte. Le Service précise que la nouvelle grille a été testée avec l'ensemble des organismes actuellement soutenus. On précise que pour faire ces tests, la Ville s'est basée sur les états financiers et bilans financiers de l'année précédente. La grande majorité des organismes ont une bonne marge de manœuvre pour grandir.

Il est important de soutenir la croissance et avoir la possibilité d'accueillir de nouveaux organismes. À cet effet, on demande si les nouveaux organismes ont été consultés dans le cadre de la démarche en cours. Le Service mentionne que certains de ces organismes étaient présents lors des premières démarches participatives. Trois des organismes professionnels reçoivent plus que le maximum admissible et seront rencontrés; le but n'est pas de diminuer leur financement à court terme.

Un membre précise qu'il serait important de distinguer les capacités de revenus autonomes des grands événements par rapport aux organismes soutenus par le PSOC; les grands événements ont de plus grandes capacités de commandites et de revenus autonomes. Cet élément peut être un enjeu dans la réception du programme. Le Service explique que le Programme de soutien aux organismes culturels, contrairement aux programmes événementiels, n'a pas de seuil au soutien en service, ce qui peut faire une différence autrement pour le maintien et la pérennité de l'organisme. Celui-ci n'est pas comptabilisé. Cette compensation permettra la croissance des organismes. La valeur du soutien en service actuel est connue, mais n'est pas comptabilisée dans les analyses afin de prévoir la possibilité de croissance (ex. prêt de locaux).

Données et budgets

Un membre souhaite connaître la provenance de certaines données puisqu'il semble y avoir quelques écarts mineurs. Le Service fera la vérification nécessaire et corrigera, au besoin. Les données récentes ont été utilisées. On indique qu'il est nécessaire de bien comprendre la provenance des nouveaux budgets culturels votés par le gouvernement québécois. Par exemple, on indique que les budgets pour les centres régionaux de services pour les bibliothèques publiques sont en fait une vraie majoration tandis que d'autres fonds viennent tout simplement pérenniser certaines enveloppes sans les bonifier. Il s'agit de consolidation bien souvent.

Une inquiétude est soulevée concernant les demandes de remboursement qui pourrait être demandées en raison d'une erreur sur l'émission du montant transmis ou si une prévision budgétaire s'avère plus basse que prévue, par exemple. Le Service assure qu'une attention particulière sera portée à ce sujet et qu'il n'est aucunement prévu de demander des remboursements; surtout qu'un des volets est du soutien à la mission. Les échelles proposées restent raisonnables en fonction des attentes des organismes puisque le budget sera certainement limité. Les pourcentages identifiés sont réalistes et permettent aux organismes de grandir. Il est aussi mentionné que des réflexions sur la question des revenus autonomes seront à faire en parallèle avec la gratuité de participation ou non.

Nombre d'organismes soutenus

Le Service explique que le nombre d'organismes soutenus est plutôt stable, environ 75 organismes de moyenne. Il y a peut-être un peu plus de professionnels qu'auparavant. La tendance postpandémie paraît. Un membre propose que les données publiques recueillies soient transmises à l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Priorisation

On se questionne sur le critère de priorisation. Comment allons-nous prioriser un projet? Pour ce qui est de la distribution des fonds, le Service mentionne qu'il s'agit d'un véritable travail d'équilibriste pour préserver les acquis avec du rattrapage ciblé au niveau des iniquités. Le jury de pairs recommandera les organismes à

soutenir. C'est le Service qui finalisera les recommandations financières. Un rattrapage pour certaines disciplines sera aussi priorisé.

Les membres souhaitent tout de même en savoir davantage concernant les secteurs, la pertinence, l'impact, etc. Le Service répond à cela que la note sera utilisée dans la priorisation en fonction de la pertinence et de l'importance de l'offre de l'organisme. Le Service précise qu'en fonction des notes, les « meilleurs résultats » pourraient possiblement, sous toutes réserves, aller chercher plus de soutien.

Organismes de loisirs culturels et organismes professionnels

En réponse à une question posée concernant la distinction entre les organismes de loisirs culturels et professionnels, on explique que les sous-critères seront distincts entre ceux-ci. Dans la notion de "milieu artistique" on retrouve les artistes et les organismes.

Définition des termes

On souhaite que soit employé le terme artistique au lieu de culturel à la diapositive 10. La définition des termes « organismes de loisirs culturels » et « organismes professionnels » est demandée à être ajoutée pour plus de clarté. Le Service en prend note et fera le suivi approprié.

On porte à l'attention du Service qu'un nouveau lexique a été mis en place en lien avec l'entente du développement culturel du gouvernement du Québec. Celui-ci peut être consulté pour référence à l'adresse suivante : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/Aides-financieres/Ententes-developpement-culturel/Annexe-IV-lexique-pedc.pdf>.

Comparaison avec d'autres villes

On souligne qu'il aurait été intéressant de mettre en lumière la différence entre la pratique professionnelle et les loisirs culturels. Le Service répond que ces comparaisons n'ont pas été rendues possibles puisque certaines villes n'avaient pas ces données. Le comparatif présenté est très intéressant, ce contexte est parlant pour le conseil municipal. Il est important de montrer qu'à Gatineau, on croit à la culture et on passe de la parole aux actes. On souhaite que davantage de détails soient inclus dans cette analyse comparative afin de permettre aux élus d'avoir un portrait juste de ce qui se fait ailleurs et ici à Gatineau en la matière.

Performance / pertinence

Une question est posée en lien avec le principe 2, celui « d'évaluer la performance des organismes selon la pertinence, le développement et la qualité de l'offre ». On souhaite savoir si ce principe sera évalué par le comité de pairs et d'où vient ce souci. Il est répondu que le souhait est d'évaluer la pertinence de l'organisme, son développement et la qualité de son offre, pas uniquement la croissance. Le jury de pairs se positionnera sur cet ensemble de facteurs. La pertinence est fondamentale et fait partie de la notion de performance. Il était important pour le Service de l'énoncer. On mentionne que certains organismes sont essentiels et n'aspirent pas à grandir (croissance). On indique qu'il serait préférable d'ajouter le terme pertinence avant le terme performance. Une modification sera apportée à cet effet. L'objectif du PSOC est de créer un milieu culturel vivant.

Allègement de la reddition de comptes et des exigences administratives

Des félicitations et des remerciements sont adressés aux équipes pour l'allègement de la paperasse administrative et la diminution du nombre de versements. Toutefois, la question de la reddition de compte reste entière. Est-ce possible de l'alléger? Il faudrait avoir des précisions sur ce qui sera demandé. Cette situation crée un enjeu pour plusieurs organismes qui reçoivent de l'argent dont une partie sert à payer un comptable pour un audit, etc.

On indique que le coût d'un audit est d'environ 15 000 \$ à 25 000 \$; un grand pourcentage du budget octroyé (même si ces dépenses sont admissibles). Cette situation est à réfléchir globalement.

Concernant la reddition de compte, le Service est tenu de respecter la directive administrative DI 048. Dès qu'une subvention est de 25 000 \$ et plus, elle doit être remise en 2 versements, le pourcentage appartient au Service. Cette règle s'applique à l'ensemble de la Ville. Le SACL choisit 90 %-10 % pour aider les organismes. Le rapport financier des organismes doit être remis pour obtenir le versement final. Le seuil de reddition de compte est imposé par la Loi sur les cités et villes pour les subventions de 100 000 \$ et plus annuellement. On demande un audit financier lorsque le soutien est de 100 000 \$ et plus. Le seuil des missions d'examen faites par un comptable reconnu est maintenant à 50 000 \$, avant il était à 25 000 \$. En bas du 25 000 \$, un rapport financier maison avec le Conseil d'administration certifiant les chiffres est demandé pour les montants moins élevés reçus. On explique que pour les organismes de 10 000 \$ et moins cumulatifs, un rapport d'activité pourrait être utilisé, de façon à limiter la reddition de compte à sa plus simple expression. Un allègement est permis par lettre d'entente. C'est une marge de manœuvre. Tout est indiqué dans les protocoles. D'autres éléments sont exigés par exemple au niveau de la mise à jour du portail, des assurances, etc. Une question est posée pour savoir si un audit peut être fait seulement sur un projet. Le SACL répond à cela que le tout est cumulé et qu'il s'agit de l'ensemble des activités si l'organisme est soutenu à la mission. Des discussions s'ensuivent et des réflexions pourraient être intéressantes à être amenées à un autre niveau, à plus grande échelle (non par la CACLP) au sujet de l'enjeu soulevé.

La présidence fait la lecture de la proposition de recommandation et demande aux membres de se prononcer.

Recommandation

CACLP-2025-01

La Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine recommande au conseil municipal :

- *d'adopter le nouveau Programme de soutien aux organismes culturels;*
- *d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à mettre en œuvre le nouveau programme.*

Proposé par Marie Roy

Appuyé par Isabelle N. Miron

Adoptée

Pause de 15 h 20 à 15 h 30

7. Point statutaire : Infrastructures culturelles

L'état d'avancement concernant les infrastructures culturelles est présenté par Sonia Blouin, directrice du SACL, dans le cadre d'un point statutaire. On rappelle qu'il s'agit d'information à haut niveau, davantage stratégique, et que les ajouts au document présenté sont soulignés en « bleu ».

Le Service demande à Anne-Marie Gendron, du ministère de la Culture et des Communications, d'informer les membres de la nature des changements au programme PAI (programme Aide aux immobilisations).

Il est expliqué que les organismes qui avaient une demande d'aide financière en cours avec le Ministère ont reçu dans les dernières semaines une lettre les avisant de la fermeture de leur demande en raison des changements au programme. Dans un objectif de s'arrimer à la réalité budgétaire, une révision de la norme d'aide aux infrastructures a eu lieu. La nouvelle norme a été adoptée le 1^{er} avril 2025.

Essentiellement, le programme PAI 2025-2028 est composé de 4 volets :

- 1- Restauration de biens patrimoniaux;
- 2- Maintien des infrastructures et des équipements culturels;
- 3- Amélioration des infrastructures et des équipements culturels;
- 4- Restauration des œuvres d'intégration.

En date de la Commission, aucun des volets n'est ouvert. Quand il y aura une période de dépôt, il faudra être prêt à déposer un projet complet, prêt à passer à la phase de réalisation (planification du projet complète).

Certaines nouveautés au PAI sont présentées, dont :

- La création d'un volet spécifique pour les projets de maintien et de remplacement des infrastructures et équipements culturels et un volet pour les projets d'amélioration;
- Des périodes d'ouvertures inscrites au calendrier des programmes;
- L'analyse et l'évaluation du projet effectuées en une seule étape;
- La modification du seuil maximal de l'aide financière, etc.

Les détails de cette norme peuvent être consultés au lien suivant : <https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/immobilisations/aide-immobilisations/programme-aide-aux-immobilisations>

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des précisions sont apportées pour mieux comprendre la signification du terme « bonification de l'offre ». Celui-ci est en fait de « l'amélioration » et signifie « offrir plus qu'auparavant ». La bonification doit être considérée pour l'appel de projets, volet 3. Il est toutefois indiqué qu'il n'est pas prévu qu'un appel de projets sur le volet 3 soit lancé en 2025-2026.

8. Bons coups culturels

Les membres présents font part de nouvelles ou de bons coups culturels. Il s'agit d'un moment pour faire rayonner quelques initiatives, projets ou apporter un regard positif sur l'actualité culturelle.

9. Varia

Aucun élément n'est ajouté au Varia.

10. Prochaine séance

Les membres ont été avisés du calendrier des prochaines séances, dont la suivante est prévue le vendredi 20 juin 2025, 9 h. Une séance intercommissions est également à l’horaire le 30 mai 2025, 9 h. La présidence rappelle aux membres que le Comité de vigie de la Politique culturelle se réunit à l’instant, dans le cadre d’une rencontre de travail, pour discuter du bilan de l’année 1 du plan d’action 2024-2027.

11. Levée de séance

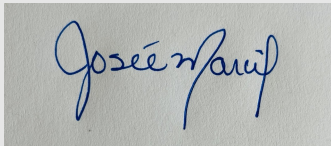
*Il est proposé par Marie Roy
Appuyé par Stephanie Fortin*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 16 h.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière

	
PRÉSIDENTE ISABELLE N. MIRON	SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL